

ling 308

# PROBLÈMES D'IDENTIFICATION

par Fernand BENTOLILA  
*Université René-Descartes, Paris V*

*In this paper are examined a few difficulties encountered during the part of analysis André Martinet has called identification. When identifying two segments, the linguist is required not to found himself too much upon formal resemblance and to take account of the general system of the described language. The notion of « statut multiple » is proposed in order to simplify some analysis.*

Je me propose d'étudier ici certaines difficultés qu'on rencontre lors de ce que André Martinet appelle l'« identification »<sup>1</sup>. Pour identifier deux segments, c'est-à-dire les ramener à l'unité monématique, il faut s'appuyer à la fois sur la forme et sur le sens. Mais, dans la pratique, on s'aperçoit qu'on peut avoir l'identité de forme sans avoir l'identité de sens ou l'inverse. Jusqu'à quel point peut-on privilégier l'un de ces deux critères en négligeant l'autre ? Peut-on avoir recours à d'autres critères pour trancher dans les cas douteux ? L'examen d'exemples précis concernant le français ou d'autres langues (comme le créole, le coréen, l'amharique et le turc) nous montrera que ces problèmes d'identification doivent être traités en tenant compte de l'économie générale du système. D'autre part, il faut rappeler que la description vise à présenter un modèle maîtrisé de la langue à l'étude et à le clarifier pour le lecteur. A

1. Selon André Martinet, le travail du descripteur comprend deux phases : l'analyse et la présentation. L'analyse elle-même s'effectue en trois temps : segmentation (ou dégagement des monèmes), identification et classement. Voir *Analyse linguistique et présentation des langues*, *Annales*, 1969.

cet égard, la notion de statut multiple peut nous aider à simplifier certaines descriptions.

Dans certains cas, le descripteur est amené à privilégier le sens en négligeant les différences formelles. A l'exemple bien connu des variations formelles non pertinentes (dont l'étude relève de la morphologie) j'ajouterai celui des adverbes d'intensité en français et celui du « conditionnel passé deuxième forme » en français aussi.

Tous les descripteurs s'accordent pour identifier les deux segments [ɛ] et [i] et pour les ramener à l'unité monématique (imparfait) en les considérant comme deux variantes conditionnées par le sujet : [ɛ] pour les personnes 1, 2, 3, 6 et [i] pour les personnes 4 et 5. De même on n'aura aucun mal à reconnaître le même verbe *aller* dans les segments [al], [va], [i], [aj] (*allait, va, ira, aille*).

En français les adverbes d'intensité forment un groupe assez homogène : sur le modèle de *plus*, ils peuvent déterminer des verbes, *il travaille plus*, des adjectifs, *il est plus grand que moi*, ou des adverbes du type *souvent, il vient plus souvent que moi*... Outre *plus*, ce groupe comprend *moins, trop, assez, tellement*. A côté d'eux on trouve d'autres adverbes d'intensité qui semblent aller par paire et se diviser les trois compatibilités : il s'agit de *beaucoup/très, autant/aussi* et *tant/si*. Par exemple *beaucoup* peut déterminer les verbes, *il travaille beaucoup*, mais non les adjectifs, *\*il est beaucoup grand*, ou les adverbes du type *souvent, \*il vient beaucoup souvent*. Pour *très*, c'est l'inverse : il peut déterminer les adjectifs, *il est très grand*, ou les adverbes du type *souvent, il vient très souvent*, mais non les verbes, *\*il travaille très*. *Beaucoup* et *très* ont donc une distribution complémentaire ; d'autre part leur signifié est identique. C'est pourquoi, malgré l'absence de ressemblance formelle on ramènera à l'unité la paire *beaucoup/très*, en s'appuyant sur le sens et sur l'économie générale du micro-système des adverbes d'intensité en français<sup>2</sup>. La même démonstration vaut pour les paires *tant/si, autant/aussi* ; dans le cas de *tant/si*, elle est rendue plus facile encore grâce à l'existence du synonyme *tellement* qui se trouve doté des trois compatibilités : *il travaille tellement, il est tellement grand, il court tellement vite*.

2. C'est ce que fait la *Grammaire fonctionnelle du français* (sous la direction d'André Martinet), 1979, Paris, PUF. Voir p. 136.

Le « conditionnel passé deuxième forme » du français nous offre un bon exemple de problème d'identification. La grammaire traditionnelle, on le sait, avait choisi de ne pas ramener à l'unité les deux emplois principaux de ce « subjonctif plus-que-parfait » qui se traduisent l'un par une valeur de conditionnel irréal du passé, *J'eusse aimé vivre auprès d'une jeune géante...*, l'autre par une valeur de virtuel, *Pierre cherchait un comédien qui eût déjà joué le rôle* : en se fondant sur le sens conditionnel que peut prendre ce syntagme verbal, elle a posé un « conditionnel passé deuxième forme » à côté du conditionnel passé première forme *j'aurais aimé*. Donc tout se passe comme si elle faisait de *j'eusse aimé* une variante de *j'aurais aimé*, c'est-à-dire comme si elle avait privilégié le sens aux dépens de la forme. Cette présentation est aussi acceptable qu'une autre ; on peut en tirer les conséquences suivantes : dans ce cas, le syntagme verbal *j'eusse aimé* a un double statut ; d'une part, il est une variante de {subjonctif + parfait} conditionnée par un verbe régissant au passé (cf. *Pierre cherche un comédien qui ait déjà joué le rôle*) et, d'autre part il, est une variante du conditionnel passé première forme conditionnée par le registre littéraire.

Je traiterai maintenant des dangers qu'on court en privilégiant la forme aux dépens du sens. Souvent, il est vrai, ce choix méthodologique ne comporte aucun risque. Ainsi, malgré la polysémie de l'imparfait en français, tous les descripteurs ramènent (à juste titre) ses occurrences à l'unité, c'est-à-dire qu'ils posent un monème imparfait et un seul. Mais, dans certains cas, ce primat de la forme peut conduire à des excès et obscurcir la description. J'évoquerai successivement l'exemple de *tout/tous*, *quelque/quelques*, *quelqu'un/quelques-uns*, et de *aussi* en français, puis celui de *di* et de *miş en turc*.

Malgré la ressemblance formelle, il vaut mieux ne pas « identifier » *tout/tous* (pronoms), *quelque/quelques*, *quelqu'un/quelques-uns*.

Dans le cas de *tout/tous* (pronoms) je privilégierais le sens : je ne pense pas que *tous* soit à *tout* ce que *chevaux* est à *cheval*, c'est-à-dire une simple pluralisation ou multiplication. *Tous sont bien* n'est pas le pluriel de *tout est bien*.

De même je suggérerais de ne pas ramener à l'unité *quelque/quelques* et donc de ne pas considérer *quelques hommes* comme le pluriel de *quelque homme*. En français contemporain en

effet, *quelques hommes* n'est soumis à aucune contrainte de type aspectuel ou modal, ce qui n'est pas le cas de *quelque homme*<sup>3</sup>.

Selon moi, *quelqu'un* et *quelques-uns* sont deux unités de sens différent et dotées en outre d'un comportement syntaxique différent. *Quelqu'un* n'a pas les mêmes compatibilités que *quelques-uns* : *j'en connais quelques-uns* mais \**j'en connais quelqu'un*.

Pour certains descripteurs<sup>4</sup>, on a affaire à un seul morphème aussi dans *Pierre est aussi grand que Paul* et dans *Pierre est venu et Paul aussi*.

Pour ma part, je préférerais poser deux unités : *aussi 1* qui figurera dans le même paradigme que les adverbes d'intensité, *plus, moins...*, et *aussi 2*, substitut de prédicat qui a pour correspondant négatif *non plus*. Je crois qu'ici (comme dans le cas précédent) on a affaire non seulement à une polysémie mais encore à une différence de comportement syntaxique, et donc de compatibilités.

Le cas de *di* et de *miş* en turc<sup>5</sup> nous permettra de poser un autre type de problème : celui de la bonne gestion de l'exclusion mutuelle.

(1) *di* est à la fois parfait de constatation et « imparfait ».

En tant que parfait, il est en rapport d'exclusion mutuelle avec les temps modes de la classe 1 (aoriste, progressif, duratif, etc.).

*gel-di* « il est venu » vs *gel-ir* (aoriste) « il vient »

En tant qu'imparfait il peut coexister avec les déterminants grammaticaux du verbe de la classe 1 :

*gel-ir-di* « il venait » (aoriste + imparfait), *gel-di(y)di* « il était venu » (parfait + imparfait).

On le voit, l'imparfait sert à localiser dans le passé le syntagme verbal formé par le verbe + un déterminant grammatical du verbe de la classe 1. D'autre part, en tant qu'imparfait, *di* est en rapport d'exclusion mutuelle avec le dubitatif *miş* :

*gel-ir-miş* « il vient d'habitude, paraît-il » (aoriste + dubitatif) vs *gel-ir-di* « il venait » (aoriste + imparfait).

3. Voir la belle étude de Culioli, 1982, A propos de *quelque*, *Contrastive Linguistics*, p. 6-12.

4. Par ex. Culioli (communication personnelle).

5. Toutes les données concernant le turc m'ont été fournies par Christos Clairis.

(2) *miş* est à la fois parfait de non-constatation et dubitatif.

En tant que parfait de non-constatation, il est en rapport d'exclusion mutuelle avec les temps modes de la classe 1 (aoriste, progressif, duratif, etc.), et donc appartient à cette classe 1 :

*gel-di* « il est venu » vs *gel-miş* « il est venu (on me l'a dit) ».

En tant que dubitatif, il peut coexister avec les déterminants grammaticaux du verbe de la classe 1 : *gel-ir-miş* « il vient, paraît-il » (aoriste + dubitatif) vs *gel-miş-miş* « il paraît qu'il était venu » (parfait de non-constatation + dubitatif).

On le voit, le dubitatif rajoute une nuance modale (« paraît-il ») au syntagme verbal {verbe + déterminant grammatical du verbe de la classe 1}. D'autre part, en tant que dubitatif, il est en rapport d'exclusion mutuelle avec l'imparfait. Donc tous deux sont à ranger dans une même classe 2 de déterminants grammaticaux du verbe. La position où interviennent ces déterminants grammaticaux du verbe est à prendre en compte, et elle est pertinente : position 1 pour les déterminants grammaticaux du verbe de la classe 1 et position 2 pour les déterminants grammaticaux du verbe de la classe 2. Une fois encore, il faut résister au « démon de l'unité » et poser deux unités *di* (*di* 1 et *di* 2) et deux unités *miş* (*miş* 1 et *miş* 2).

La solution qui consisterait à poser une seule unité *di* et une seule unité *miş* obscurcirait les faits car elle conduit à créer une classe spéciale pour *di* – puisqu'il pourrait coexister avec les déterminants grammaticaux du verbe de la classe 1 et avec *miş* – et une autre classe spéciale pour *miş* – puisqu'il pourrait coexister avec les déterminants grammaticaux du verbe de la classe 1 et avec *di*<sup>6</sup>.

Au cours de l'identification, le descripteur rencontre aussi un autre type de difficulté. Parfois, devant un segment donné il peut

6. Il me semble qu'on n'a pas intérêt non plus, en français, à identifier *plusieurs* / *aucun* déterminants grammaticaux du nom (*plusieurs auteurs*) et *plusieurs* / *aucun* pronoms indéfinis (*plusieurs des auteurs*), car leurs compatibilités ne sont pas les mêmes. Le cas des cardinaux est intéressant à cet égard. En effet, *plusieurs* et *aucun* constituaient en quelque sorte des exceptions. Cette fois-ci toutes les unités ont un triple fonctionnement qui les apparente aux déterminants grammaticaux du nom, à des adjectifs supprimables ou à des pronoms. Malgré cette « universalité », il vaut mieux séparer ces trois types de fonctionnement et établir les compatibilités des cardinaux selon chacun de ces trois types. On retrouve ici un problème familier : jusqu'où doit-on pousser la diversification des classes ? Quand il s'agit de comportements fondamentaux comme c'est le cas ici, le bon sens nous suggère de diversifier et de séparer.

se demander s'il a affaire à une unité, à une variante d'unité ou à un simple formant d'une unité complexe. Ceci revient à dire que le même segment peut valoir tantôt pour une unité, tantôt pour une variante et tantôt pour un formant : il peut avoir un statut multiple.

Je partirai d'un exemple concret, celui du segment étiqueté comme subjonctif en français. Ce segment peut avoir plusieurs statuts différents. Il peut être monème, *je cherche un ouvrier qui fasse l'escalier*, ou non monème, *je veux/crains qu'il vienne*<sup>7</sup>. Le cas de la forme en *-rait* en français pose des problèmes analogues. Faut-il la considérer comme un monème unique ou comme la somme de deux monèmes ?

André Martinet, en y voyant deux unités, a compliqué les choses inutilement. Même si formellement, même si diachroniquement on peut « apercevoir » deux segments dans ce *-rait* (un *-r* de futur et un *-ait* d'imparfait), pour ma part je préfère considérer le segment *-rait* comme un seul monème (le conditionnel). Je n'ai aucun argument décisif pour justifier ce choix. Je m'appuie sur l'intuition du sens (j'ai du mal à composer le sens conditionnel en additionnant futur + passé). Je m'appuie aussi sur la fréquence élevée de ce segment, fréquence qui prouve le caractère grammaticalisé de ce complexe. Enfin j'ai recours à des considérations didactiques : je me demande si telle ou telle façon de décrire, de classer, n'est pas plus simple, plus clarifiante que telle autre<sup>8</sup>.

Si l'on voit dans le segment *-rait* le signifiant d'un monème unique (le conditionnel), le *-r* (homonyme du futur) et le *-ait* (homonyme de l'imparfait) acquièrent un nouveau statut : celui de simple formant d'une unité composite<sup>9</sup>. En outre on s'aperçoit

7. Dans le premier cas, le subjonctif  *fasse*  représente un choix puisqu'on peut le commuter avec  *fait*  ; dans le second cas, l'emploi du subjonctif  *vienne*  est contraint, on ne peut pas le commuter avec autre chose qu'un subjonctif.

8. Un problème analogue se pose à propos des formes composées du verbe en français. Doit-on considérer tous les syntagmes verbaux du français (simples ou composés) sur un pied d'égalité, comme le faisait la grammaire traditionnelle qui posait des entités (monèmes simples), passé composé, plus-que-parfait, futur antérieur... ? Doit-on au contraire poser un monème parfait (comme le fait par exemple la  *Grammaire fonctionnelle du français* ), qui, en s'associant avec le présent, l'imparfait, le futur, donne le passé-composé, le plus-que-parfait, le futur antérieur (qui, du coup, sont composés chacun de deux unités) ? Aucune des deux solutions n'est absolument satisfaisante. On peut préférer la solution du monème parfait parce qu'elle fait apparaître des régularités, des traits communs aux syntagmes verbaux composés ; mais cette solution comporte une part d'artifice dans la mesure où le passé composé est plus souvent un prétérit qu'un aspect achevé.



que ce segment n'a pas toujours le statut de monème. En fait, il a un double statut : statut de monème conditionnel dans *il achèterait volontiers une voiture mais il n'a pas d'argent*, statut de variante du monème futur dans *il disait qu'il viendrait* (vs *il dit qu'il viendra*), variante conditionnée par un verbe régissant au passé.

Le système verbal de l'amharique<sup>10</sup> nous offre des exemples intéressants de segments à statut multiple. L'amharique a développé son système verbal en grammaticalisant des expressions complexes qui résistent à l'analyse. Pour en rendre compte, on est amené à considérer comme de simples formants des segments qui, ailleurs, fonctionnent comme des unités de plein statut. C'est ainsi qu'on reconnaît la présence de l'inaccompli à titre de formant dans le conditionnel 1 et dans le prochain. De même, le parfait figure comme formant dans le duratif.

Les futurs prochains marquent une imminence dont le point de départ se situe soit dans le présent, soit dans le passé :

- imminence dans le présent : *l-izämmər näw* « il va chanter » ;
- imminence dans le passé : *l-izämmər näbbär* « il allait chanter ».

Ces deux futurs prochains sont composés d'un élément *l* qui pourrait être un ancien subordonnant marquant le but, la possibilité ou la volonté, de l'inaccompli (*yəzämmər*) et du présent (*näw*) ou du passé (*näbbär*).

La valeur modale de conditionnel est exprimée par divers syntagmes. Quand l'hypothèse porte sur le présent ou le futur on trouve les tours suivants qui sont équivalents pour le sens (« s'il voulait il viendrait ») :

- *b ifällög yə-mäta-al* (*b* + inacc. // présent de l'inacc.) ;
- *kä fällägü yə-mät-al* (*kä* + parfait // présent de l'inacc.) ;
- *kä fällägü yə-mäta yəhonal* (*kä* + parfait // inacc. + *yəhonal*).

Les syntagmes verbaux qui apparaissent dans la principale sont d'une part le présent de l'inaccompli, d'autre part l'inaccompli accompagné de *yəhonal*. Le premier syntagme a déjà

9. Notons que le français n'est pas seul à avoir « fabriqué » un conditionnel en associant passé et futur. L'anglais l'a fait avec les auxiliaires *would* et *should*. En créole martiniquais, on a *té* « passé » et *ké* « futur » qui, en s'associant, donnent le conditionnel *téké*. Il en va de même dans le créole des Seychelles avec le passé *ti* et le futur *a* qui donnent le conditionnel *ti-a*. On retrouve le même phénomène en coréen avec le conditionnel *üss-gess* formé à partir du passé *üss* et du futur *gess*.

10. Langue chamito-sémitique d'Éthiopie. Toutes les données concernant l'amharique m'ont été fournies par Shimélis Frew.

été recensé et ne nécessite donc pas que nous posions une nouvelle unité : il s'agit simplement d'un effet de sens qui se manifeste dans un contexte spécifique. En revanche, le deuxième syntagme nous amène à poser une unité *ʔhonal* à laquelle nous donnons l'étiquette de « conditionnel I » : l'inaccompli qui figure dans le syntagme a alors le statut d'un simple formant.

Les duratifs marquent la concomitance dans le présent ou dans le passé :

- *ʔyyä zämmärä näw* « il est en train de chanter » ;
- *ʔyyä zämmärä näbbär* « il était en train de chanter ».

Ces deux duratifs sont composés d'un élément *ʔyyä* (qui a par ailleurs des emplois de subordonnant avec la valeur de « au fur et à mesure que », « tout en... »), du parfait (*zämmärä*) et de l'auxiliaire de présent (*näw*) ou de passé (*näbbär*).

Il n'est pas surprenant pour un chamito-sémitisant de constater que les futurs prochains sont formés à partir de l'inaccompli, étant donné l'affinité de l'inaccompli avec le virtuel et le futur. En revanche, on peut s'étonner de trouver le parfait comme composant d'un syntagme verbal à valeur durative.

En fait, cette unité « parfait » a une double valeur ; d'une part, elle exprime l'accompli (et par suite elle peut aussi localiser un événement dans le passé à la façon d'un prétérit) et, d'autre part, elle s'emploie pour rapporter des procès en cours comme « il pleut », « il neige ». En situation elle marque la coïncidence avec le moment de la parole : *l g-u mäṭṭa* « (tiens !) le garçon arrive ». En somme elle peut exprimer l'idée verbale pure et simple.

Pour conclure, je voudrais souligner l'importance de cette phase de la description à laquelle Martinet a donné le nom d'identification. Dans cette tâche, il faut se garder de deux excès contraires : le « démon de l'unité » — c'est-à-dire la volonté affichée de privilégier la forme et de ramener à l'unité monématique les emplois ou les valeurs les plus hétérogènes — et la multiplication des homonymes en fonction de chaque effet de sens. Le descripteur doit procéder avec bon sens et mesure, en s'appuyant sur l'économie générale du système, en tenant compte des statuts multiples que peuvent avoir certains segments, et en ne négligeant pas les considérations d'ordre didactique.